

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

**OBJET :** Séance du : **27 mars 2019**  
**MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE MARCHÉ MONDIALE POUR LA JUSTICE ORGANISÉE PAR L'ORGANISME JAI JAGAT 2020**  
**N° C-2019-0050**

**Convocation du :** **20 mars 2019**  
**Nombre de membres en exercice au jour de la séance :** **56**  
**Président de séance :** **Monsieur Christian Dupessey**  
**Secrétaire de séance :** **Monsieur Antoine Blouin**  
**Membres présents :** **Mmes et MM. les membres en exercice**  
**Représentés :** Derome Annie par Fournier Madeleine,  
Louaar Nabil par Lounis Louiza,  
Zaghouane Laetitia par Aebischer Christian,  
Clerc Paulette par Berger Chantal,  
Bosland Jean-Paul par Blouin Antoine,  
Feneul Véronique par Amoudruz Michelle,  
Alain Letessier par Josette Claude,

**Excusés :** Mesdames Duret-Nasr Caroline, Anchisi Nadège, Gavard Rigat Catherine, Vincent Isabelle, Messieurs Kaygisiz Salih, Vincenti Jean-Pierre, Minchella Eric, Sage-Vallier Bernard, Ritzenthaler Patrice, Conus Jean-Louis, Vuichard Jean-François, Saint-Severin Edgard, Laperrousaz Maurice, Bocard Bernard, Anthonioz Claude,

Considérant qu'une grande campagne appelée Jai Jagat (ou « victoire du monde » en Hindi) est lancée actuellement en Inde par le mouvement Ekta Parishad pour réclamer non seulement l'accès à la terre et aux ressources pour les paysans indiens sans-terre mais au-delà, pour un autre modèle de développement à l'échelle internationale visant à valoriser les droits humains,

Considérant qu'une grande marche entre Delhi et Genève aura lieu du 02 octobre 2019 au 25 septembre 2020 pour aboutir à une « assemblée des peuples », laquelle remettra aux Nations Unies et aux autres organisations internationales présentes à Genève une plateforme de recommandations et un plaidoyer,

Considérant que cette grande marche est organisée depuis l'Inde par le mouvement Ekta Parishad, représenté notamment en France par l'ONG SOL,

Considérant qu'Ekta Parishad est un mouvement social non-violent et gandhien, fondé en 1991 et travaillant sur les questions d'accès à la terre et à la forêt au niveau national en Inde,

Considérant qu'en 2007 et 2012, deux marches organisées également par Ekta Parishad ont rassemblé 100 000 personnes chacune, les plus importantes en Inde depuis la campagne menée en 1942 par Gandhi en faveur de l'indépendance,

Considérant qu'au vu de ce succès, le mouvement a désormais une visibilité internationale et que son objectif est d'aider les personnes dépossédées à gagner les moyens de leur survie quotidienne comme l'accès à l'eau, à la terre et à la forêt, en Inde mais également partout sur la planète,

Considérant que la marche suivra en Europe la route prise par les réfugiés pour mettre en lumière la problématique de l'exil liée à celles du développement comme du dérèglement climatique,

Considérant que les marcheurs-euses indiens-nes seront rejoint-e-s par des milliers d'autres, venu-e-s de toutes l'Europe et au-delà : Espagne, Belgique, Suède, Allemagne, Grande-Bretagne, France

mais également Afrique, constituant ainsi un réseau de pays et de collectivités de solidarité internationale et à un nouveau modèle de développement,

Considérant que la Ville et le Canton de Genève ont d'ores et déjà voté deux motions officielles de soutien à la campagne Jai Jagat en octobre 2017. D'autres collectivités en Suisse et un peu partout en Europe font de même, à l'instar de Burgos, Grenoble et Paris, laquelle a voté la motion de soutien en novembre 2017,

Considérant que cette campagne Jai Jagat prendra la forme d'un grand Forum Social Mondial itinérant en 2020, pour interpeller au-delà des petits paysans indiens sur la nécessité de nouvelles formes de solidarité internationale pour lutter contre la pauvreté et le dérèglement climatique intrinsèquement liés,

Considérant que cette démarche Jai Jagat correspond aux valeurs défendues par Annemasse Agglo au travers de ses actions menées en matière de solidarité internationale,

Considérant le rapport qui sera soumis au vote du conseil municipal de Ville d'Annemasse proposant à la ville d'être « territoire d'accueil de Jai Jagat 2020 » à l'instar d'autres collectivités,

Considérant qu'Annemasse Agglo, située aux portes de Genève, représente un territoire d'accueil pour les marcheurs-euses,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOUTIENT la campagne Jai Jagat et la marche organisée par le mouvement Ekta Parishad,

PROPOSE qu'Annemasse Agglo soit également "territoire d'accueil de Jai Jagat 2020", notamment en facilitant, en concertation avec les organisateurs, la Ville et le Canton de Genève, l'arrivée des marcheurs-euses et l'accueil des délégations qui seront présentes à l'occasion de cet événement.

**Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Alain FARINE,**

Signé par : Alain FARINE  
Date : 28/03/2019  
Qualité : Agglo - DGS



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.  
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*